

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-316

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. BOUTONNET-LOUSTAU,

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Soutien au monde associatif - Attribution de subventions complémentaires aux associations et organismes.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur les demandes de subventions complémentaires ci-dessous :

ASSOCIATION COTE BASQUE HANDBALL

L'équipe sénior de l'Association Côte Basque Handball évolue en Nationale 1 du championnat de France féminin. Classé quatrième, en ce début de saison sportive, dans une poule de 12 équipes, ce club ambitionne de porter un projet de handball féminin de haut niveau sur l'agglomération, en fédérant les potentialités associatives du territoire.

Ainsi, les équipes séniors et espoirs du club sont constituées des meilleures joueuses du bassin de vie et plusieurs d'entre elles sont issues de la section handball de l'Aviron Bayonnais Omnisports qui assure de son côté la formation des joueuses les plus jeunes.

Evoluant au Palais des Sports de Lauga avec le soutien de la Ville de Bayonne, le Côte-Basque Handball a sollicité la collectivité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 10 000 € qui permettrait d'équilibrer le budget de la saison sportive 2023-2024.

En complément de ce soutien, le Côte-Basque Handball poursuit ses démarches afin de conforter son partenariat privé et stabiliser un modèle économique axé vers le haut niveau.

Considérant ces éléments, et la volonté municipale d'accompagner le développement du sport féminin sur son territoire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € en faveur de l'Association Côte Basque Handball.

OFFICE DE TOURISME

Une subvention de 225 000 € a été votée par le Conseil municipal du 5 avril 2023 au titre du fonctionnement 2023 de l'Office de tourisme de Bayonne. Au vu des comptes prévisionnel 2023 présentés par l'Office de tourisme, il est proposé d'attribuer ce montant de 225 000 € pour l'exercice 2023 de manière définitive.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

La Ville de Bayonne a organisé la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 et de l'hommage à tous les « morts pour la France », le samedi 11 novembre 2023, au monument aux morts de Bayonne.

Cette manifestation est organisée avec le concours de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) à qui il est proposé d'attribuer une subvention de 276 € au titre des actions menées.

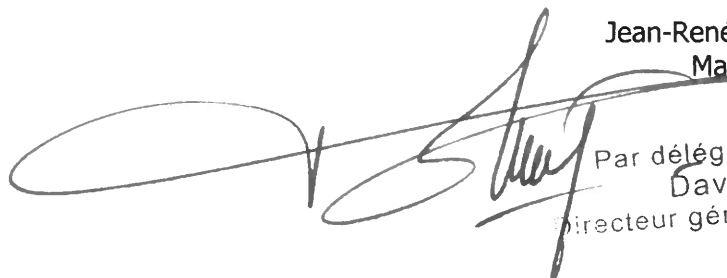
Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions complémentaires pour un montant total de 235 276 €.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 4, Mme DURRUTY, M. CORREGE, Mme CASTEL, M. ALQUIE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne


Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services